

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Étienne Lachance

<https://www.cadre21.org/membres/ff23286e26be6877ad24b13f>

Date d'obtention : 2023-02-10 14:27:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important d'effectuer les étapes de l'intervention Sexto afin de ne pas nuire à l'intervention policière par la suite.

Le formulaire à remplir en cas de partage de photos.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Savoir mon rôle. Ce que je dois faire en cas de partage d'images à caractère sexuel.

Comment intervenir auprès d'un ou d'une élève vivant cette situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Poser les bonnes questions. Ne pas regarder les photos.